

Le Mutualiste Marseille Métropole



Marseille et ses Merveilles

VIE DE LA MUTUELLE

- Le mot du Président
- Communication :
 - Salon des Maires à Paris
 - Congrès Départemental à Istres
 - Congrès Départemental Vaucluse
 - Salon des Maires du Var
- Le Centre de Santé
- Conseil d'Administration
- L'Histoire de la Mutuelle

SANTÉ

- Mise à jour sur le COVID-19
- RMA - l'Assistance Mutuelle Marseille Métropole à vos côtés
- PSC : Protection Sociale Complémentaire
- 100 % Santé : Reste à Charge Zéro
- Les vœux de la Mutuelle

LOISIRS

- Recettes Faciles :
 - Brioche aux pépites de chocolat
 - Barquette à la confiture
- Le Lexique Marseillais
- Histoire de Marseille :
 - Marseille perd son nom
 - La marée du siècle !
- Exemples de Prestations Santé 2022 - Contrats Labellisés



HORAIRE : Du Lundi au Vendredi de 8 H 30 - 12 H 30 / 13 H 30 - 17 H



**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

Sommaire

- 2** Sommaire
- 3** Le mot du Président
- 4 - 5** Communication :
 - Salon des Maires à Paris
 - Congrès Départemental à Istres
 - Congrès Départemental Vaucluse
 - Salon des Maires du Var
- 6** Le Centre de Santé
- 7** Mise à jour sur le COVID-19
- 8** Conseil d'Administration
- 9** L'Histoire de la Mutuelle
- 10** RMA - l'Assistance Mutuelle Marseille Métropole à vos côtés
- 11** PSC : Protection Sociale Complémentaire
- 12 et 13** 100 % Santé : Reste à Charge Zéro
- 14** Les vœux de la Mutuelle
- 15** Recettes Faciles :
 - Brioche aux pépites de chocolat
 - Barquette à la confiture
- 16** Le Lexique Marseillais
- 17** Histoire de Marseille :
 - Marseille perd son nom
 - La marée du siècle !
- 19** Exemples de Prestations Santé 2022 - Contrats Labellisés

Retrouvez-nous sur Instagram [@mutuellemarseillemetropole](https://www.instagram.com/mutuellemarseillemetropole)



27 Publications **190** Abonnés **13** Abonnements

Mutuelle Marseille Métropole

Produit/service

REJOIGNEZ UNE VRAIE MUTUELLE

MMM 0 805 257 507

Centre de santé 04 91 13 98 89

Ma ville, Ma mutuelle, Ma santé...

4 rue Venture, Marseille, France

Edito



ORGANE OFFICIEL DE LA
MUTUELLE MARSEILLE MÉTROPOLE
Janvier / Février 2022
I.S.S.N. 1269-5416 - Trimestriel
Prix unitaire : 0,91 euros - n° 359

Direction Administrative et Rédaction :
4, Rue Venture – C.S. 41822 -
13221 Marseille Cedex 01.
Tél : 0805 257 507 - Fax : 04.91.13.93.15
E-mail : accueil@mut-mun-provence.fr
CCP 1692 38 U Marseille -

Directeur de Publication :
RUE Patrick

Composition du Conseil
d'Administration de la Mutuelle
Marseille Métropole :
Président : RUE Patrick
ALAIMO Lionel, AYACHE Patrice,
BAUMANN Géraldine, CARASENA Eric,
CARDI Liliane, CONTE André, DEMAZIERE
Claudine, FRIGA Karima, GARCIA Jean-Pierre,
GILIBERTI Mireille, GILLY Eric,
GROS Jean-Pierre, KARABADJAKIAN Michel,
LAFONT Joëlle, LAUZAT Pierre,
LEBORGNE Nicole, MAUPOINT Janine,
MOSCATELLI Bruno, PAGANO Eliane,
PINELLI Gérard, SOGLIUZZO Henri,
SOUDAIS Patrick, VOLLARO Alain,
VOLLARO Monique.

Membres du bureau :
Président : Patrick RUE
1^{er} Vice-Président : Patrick SOUDAIS
Vice-Président : Alain VOLLARO
Vice-Président : Jean-Pierre GARCIA
Vice-Président : André CONTE
Trésorier Général : Michel KARABADJAKIAN
Secrétaire Général : Mme. Liliane CARDI

Le Mutualiste Marseille Métropole -
organe officiel
de la Mutuelle Marseille Métropole -
Mutame Provence N° 13 1092 -
Prix du numéro 0,91 euros.
Abonnement annuel : 3,64 euros.
Périodicité : trimestrielle
Commission paritaire N° 1112 M 06261 -
N° ISSN 1269-5416.
Dépôt légal 7 Janvier 2010.
Publicité : S.A.C.P. -
Crédits photos : fotolia.fr / Delphine
RAGOBERT / Mutuelle Marseille Métropole

Composition création :
Compographique : Tél : 04.91.50.34.34
Imprimeur : Compographique -
46, Avenue des Olives - 13013 Marseille.
04 91 50 34 34

La reproduction des articles et photos du
Mutualiste Marseille Métropole est interdite
sans autorisation écrite des auteurs.



UNE AUGMENTATION BRUTALE IMPOSÉE

Le Conseil d'Administration a dû voter une augmentation conséquente de la cotisation malgré une farouche volonté de ne pas en arriver là.

Aujourd'hui les mutuelles sont devenues les vaches à lait du gouvernement.

Avec le reste à charge zéro, avec les taxes Covid et le retard des soins accumulés pendant le confinement, tout est fait pour tuer les mutuelles de proximité au profit des grands groupes. Fort de cette politique antisociale, de nombreuses mutuelles ont déjà disparu. La MMM fonctionne depuis plus de 70 ans avec des équipes dirigeantes bénévoles qui ont de vraies compétences.

Contrairement aux assurances, la MMM ne fait aucun profit. Elle investit et reverse toutes les cotisations qu'elle perçoit. Nous avons un niveau

très élevé de remboursement et de prévoyance!

Malgré les charges accablantes que nous impose le gouvernement, nous avons fait le choix de maintenir nos prestations à niveau élevé !

Nous sommes également en train de resserrer au maximum les cases dépenses sans que nos adhérents soient touchés.

A l'heure où des élections se profilent, il serait intéressant de savoir comment les candidats se positionnent par rapport à tous les problèmes de santé et de leur financement !

Si le pouvoir d'achat et l'emploi sont des dossiers bouillants celui de la santé doit aussi être une priorité absolue de même que l'instauration d'une loi sur la dépendance.

Patrick Rué
Président

Attention pour tous les départs à la retraite

Nous vous rappelons que les cotisations ne sont plus payées par la collectivité, à partir du moment où vous prenez votre retraite. Il faut donc faire une demande de prélèvement auprès de la mutuelle pour s'acquitter des cotisations. Cette demande est à faire au même moment que les dossiers de départ à la retraite.



LA MUTUELLE MARSEILLE METROPOLE AU SALON DES MAIRES À PARIS



La Mutuelle Marseille Métropole était présente lors du salon des Maires et des collectivités à Paris du 16 au 18 novembre 2021, au stand Mutame. Évènement incontournable du marché des collectivités locales qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique (maires, adjoints, directeurs de services, fonctionnaires territoriaux...), votre mutuelle se devait d'être présente !

En effet, le Salon des Maires et des Collectivités Locales, en parte-

nariat avec l'AMF depuis près de 20 ans et en concomitance avec le Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité c'est :

945 exposants et 45 320 participants

Une façon pour notre mutuelle d'aborder les maires de France et de mieux connaître ceux de notre département et de notre région. Mais aussi une manière de rencontrer certains ministres et de créer de nouveaux contacts. C'est le rendez-vous qui réunit le plus grand nombre d'élus et d'acteurs des territoires œuvrant tous au quotidien à la gestion et au développement des territoires.



ISTRES : Congrès départemental FO d'Istres: une opportunité gagnante pour notre Mutuelle

Le Congrès du Groupement départemental FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône a réuni tous les syndicats de Territoriaux FO des communes et établissements publics du département, les 21 et 22 octobre 2021, à Istres.

Il s'est tenu en présence du Secrétaire Général de la Fédération FORCE OUVRIERE des Services Publics et de Santé, Didier Birig, et des Secrétaires Fédéraux chargés de la Formation, Pierrick Janvier, et de la Communication, Karima Friga (Administratrice de notre Mutuelle) et Laurent Mateu.

Ce congrès, placé sous la Présidence de Patrick Rué, en sa qualité de Secrétaire Général de la grande Région Fédérale FORCE OUVRIÈRE PACA et Corse, a aussi reçu la visite de Monsieur François Bernardini Maire d'Istres accompagné de son Adjoint au Personnel, Laurent Bremaud.

Ce Congrès a renouvelé les mandats de nos camarades Patrice Ayache (Administrateur de

notre Mutuelle) et Michel Karabadjkian (Trésorier de notre Mutuelle) respectivement comme Secrétaire départemental et Trésorier départemental

Une importante délégation de la Mutuelle s'est donc attachée à participer à cette grande manifestation avec un stand très visité !

Ce fut l'occasion de faire un tour d'horizon complet des revendications des Territoriaux de tout le département, au premier rang desquelles celles du pouvoir d'achat.

Et très vite, la problématique de la protection sociale est venue s'inviter au centre des discussions, notamment au regard des nouvelles dispositions réglementaires qui se profilent pour les Collectivités territoriales (obligation de prise en charge par l'employeur à hauteur de 50 %...)

Dans ce contexte, il est vite apparu que la Mutuelle Marseille Métropole présentait un avantage concurrentiel sur beaucoup d'autres

M

M

M



Mutuelles du secteur, à savoir celui d'être largement implantée dans les collectivités du département (dont les plus importantes comme la Ville de Marseille, la Métropole ou encore le Conseil départemental) mais aussi d'avoir su développer une palette de prestations particulièrement adaptée aux besoins des Territoriaux !

D'ailleurs l'intérêt pour la MMM ne s'est pas démenti durant ces deux jours de congrès au cours desquels de nombreux contacts ont pu être pris, surtout auprès des plus petites collectivités souvent délaissées par les grands groupes et/ou par leur employeur.

Au-delà, notre Mutuelle a démontré encore une fois son attachement à demeurer au plus près des préoccupations des Agents Territoriaux, fidèle aux valeurs cultivées par son Président: la proximité, l'écoute et la disponibilité !

Un grand merci à toute l'équipe !

Congrès Départemental FO du Vaucluse

La MMM a participé au congrès départemental FO du Vaucluse le 5 novembre dernier. Un événement qui aide la MMM à se développer et à s'ouvrir encore à d'autres territoires.

Une façon pour nous de rencontrer nos adhérents et de découvrir de potentiels nouveaux adhérents. Que les personnes viennent pour elles-mêmes ou pour des tiers. Car il ne faut pas oublier que la MMM est une mutuelle ouverte à tous !



Salon des Maires du Var

La MMM était présente au Salon des Maires du Var qui s'est déroulé à Saint Raphaël le 5 novembre 2021. Ce salon a permis à la MMM de rencontrer des potentiels futurs adhérents, dans la continuité de sa volonté de s'ouvrir. En effet, en fin d'année 2021 la MMM a ouvert deux nouvelles permanences, une dans le Var et une en Corse. C'était aussi un moyen pour nous de répondre aux questions des maires et des élus concernant la PSC et montrer que nous sommes conscients des changements à venir et prêts à les mettre en place.





Centre de Santé Mutuelle Marseille Métropole



LE CENTRE DE SANTE MUTUELLE MARSEILLE METROPOLE

est ouvert à tous

Notre Centre de Santé, implanté en plein cœur du centre-ville, vous accueille depuis plus de 50 ans. Quatre médecins généralistes, treize spécialistes et une équipe de secrétaires médicaux assurent un accueil et des consultations de qualité.

Nous pratiquons des tarifs conventionnés et le tiers-payant intégral. Vous n'avez aucune avance de frais.



Prenez rendez-vous sur
doctolib.fr
ou au 04 91 13 98 89

Centre de Santé
Mutuelle Marseille Métropole
51, rue de Rome
13001 Marseille
Tram: arrêt Rome Davso
Métro: arrêt Vieux Port

Médecine générale
Dermatologie et
Vénérologie
Psychiatrie
Nutrition
Acupuncture
Diététique
Pédicurie-podologie
Ostéopathie

ORL
Psychologie
Gynécologie
Cardiologie
Rhumatologie
Gastroentérologie
et Hépatologie
Pneumologie et
allergologie

Mise à jour sur le COVID-19



COVID-19
RESPONSE

Qu'est ce que le coronavirus :

La COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation.

Le 11 mars 2020, l'OMS a qualifié la situation mondiale du Covid-19 de pandémie, c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

Symptômes les plus fréquents :

- fièvre ● toux ● fatigue
- perte de l'odorat ou du goût

La maladie se transmet par des sécrétions minuscules : il s'agit de sécrétions invisibles qui sont projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou en toussant. Les postillons peuvent se déposer sur les mains et sur les objets.

Un contact étroit avec une personne porteuse de la maladie, qu'elle ait des symptômes ou pas, est le principal mode de transmission de la maladie : notamment lorsqu'on habite ou travaille avec elle, qu'on a un contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux ou d'un éternuement, sans mesures de protection.

Vaccination :

L'ensemble des pays européens ont débuté simultanément leur campagne de vaccination le dimanche 27 décembre 2020. En France, la priorité a été donnée à la vaccination des personnes vulnérables, les plus à risque de développer des formes graves de la maladie, ainsi que des professionnels de santé. Depuis, la campagne de vaccination monte graduellement en puissance au fur et à mesure de l'arrivée des doses, comme dans les autres pays européens.

- Depuis le 31 mai 2021, toutes les personnes de 18 ans et plus sont éligibles à la vaccination.
- Depuis le 15 juin 2021, toutes les personnes de 12 ans et plus sont éligibles à la vaccination.

Pour rappel, vous pouvez prendre rendez-vous :

- En ligne, directement sur les sites de prise de rendez-vous ou via le site www.sante.fr (7 j/7 et 24 h/24).

- Par téléphone, directement auprès des centres de rendez-vous ou via le numéro vert national (0 800 009 110)
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous, comme les plateformes téléphoniques départementales ou régionales.

Tests PCR ET ANTIGÉNIQUE :

Gratuit depuis l'apparition de la pandémie, le gouvernement les a rendu payant depuis le 15 octobre 2021. Il faut compter 22€ pour un test antigénique et 44€ pour un test PCR.

En revanche les tests restent gratuits pour toutes les personnes vaccinées contre la COVID-19 ou sous présentation d'une prescription médicale.

Application Tous anticovid :

Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la Covid-19 est plus que jamais indispensable.

Dans ce contexte, l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.

En cela, TousAntiCovid complète l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la Covid-19. Son usage s'avère particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation sociale difficile à mettre en œuvre.



Lors des différents Conseil d'Administration, vos administrateurs se réunissent afin de discuter et de prendre des décisions sur la vie de la Mutuelle Marseille Métropole.



PATRICK RUÉ
Président de la
Mutuelle Marseille Métropole



PATRICK SOUDAIS
1^{er} Vice-Président
Président de la CAF
des Bouches du Rhône



JEAN-PIERRE GARCIA
Vice-Président
Directeur Général



ALAIN VOLLARO
Vice-Président
Directeur



ANDRÉ CONTE
Vice-Président
Directeur Général Adjoint



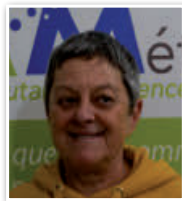
MICHEL KARABADJAKIAN
Trésorier Général
Ingénieur hors classe



KARIMA FRIGA
Secrétaire Fédérale FO



NICOLE LEBORGNE
Agent de Maitrise Principal



MIREILLE GILIBERTI
Auxiliaire de Puériculture



LILIANE CARDI
Cadre



PIERRE LAUZAT
Cadre



GÉRARD PINELLI
Directeur



PATRICE AYACHE
Attaché Principal



GERALDINE BAUMANN
Cadre



ÉLIANE PAGANO
Directrice



ÉRIC CARASENA
Secrétaire FO - Mairie de Toulon



CLAUDINE DEMAZIERE
Cadre Supérieur de santé



LIONEL ALAIMO
Agent de maîtrise principal



HENRI SOGLIUZZO
Directeur Général des
Ressources Humaines



JOELLE LAFONT
Cadre



BRUNO MOSCATELLI
Technicien



MONIQUE VOLLARO
Directrice



ERIC GILLY
Agent de Maitrise Principal



JANINE MAUPOINT
Assistante Sociale



JEAN-PIERRE GROS
Médecin



La Mutuelle Marseille Métropole, la MMM est une mutuelle qui a été fondée en 1946 par le personnel de la Ville de Marseille et notamment le syndicat Force Ouvrière.

Alors que naissait la protection sociale en France, la Mutuelle Marseille Métropole avait déjà pour vocation d'organiser la solidarité, la prévoyance et l'entraide. En ces temps difficiles mais néanmoins exaltants, chacun apportera son courage et sa volonté dans ce but unique et partagé : satisfaire les mutualistes.

A 75 ans, notre Mutuelle atteint l'âge de la confiance. Une confiance pleine et généreuse. La MMM a progressé, peaufiné son service, amélioré ses prestations, ajouté de nouvelles garanties pour répondre au mieux à vos besoins.

En partageant la vie des mutualistes, elle a pu constater au long de toutes ces années, qu'elle avait les mêmes attentes qu'eux. En effet avec un Conseil d'Administration bénévole et adhérent, il est plus facile d'évoluer selon les besoins en constante modification des mutualistes.

Une structure mutualiste du réseau Mutame : La MMM est société de personnes à but non lucratif régie par le Code de la Mutualité. Elle



est affiliée à l'Union Mutame (réseau de trois mutuelles) depuis 1996. Une entrée dans un réseau qui nous a permis de gagner en notoriété, en poids, mais aussi qui a permis une facilité d'expansion sur le territoire.

Une organisation participative et bénévole :

- Un Conseil d'Administration actuellement composé de 25 membres élus par l'Assemblée Générale.
- Une Assemblée Générale représentée par des délégués élus parmi les adhérents de la MMM.

Des activités pour tous :

- Les Prestations santé avec 4 garanties complémentaires
- La prévoyance avec le maintien de salaire
- Un Centre de Santé situé 51 Rue de Rome à Marseille
- La gestion d'un fonds d'action sociale intervenant en cas de décès, de besoins financiers occasionnés par des problèmes de handicap ou de santé (secours exceptionnels).

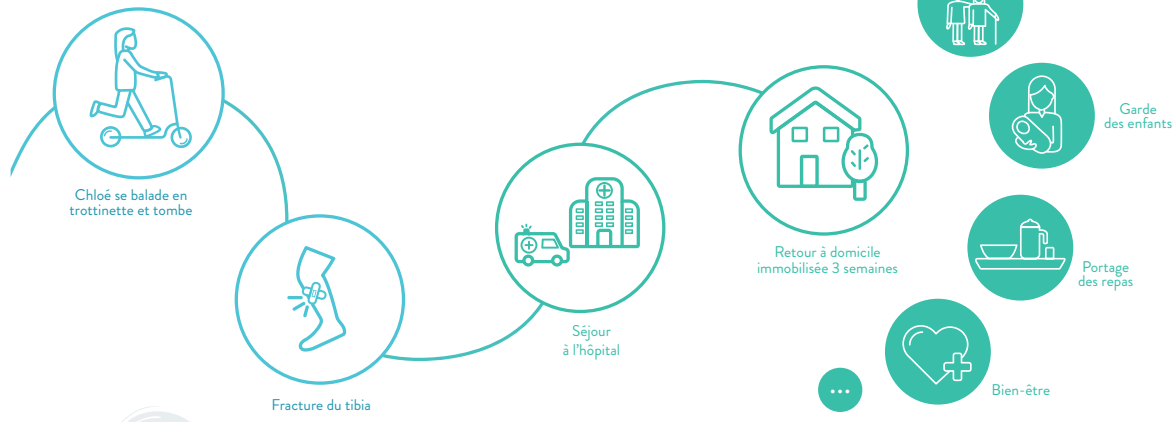
Mutuelle Marseille Métropole, expertise et solidarité !

« VOUS PROTÉGER, NOTRE PRIORITÉ ! »
Le Président, Patrick Rué

DES GARANTIES SANTÉ ET PREVOYANCE ADAPTÉES A VOS BESOINS

Face aux aléas de la vie quotidienne,
l'assistance vous épaulé et vous aide
à surmonter les moments difficiles.

Prenons l'exemple de Chloé :



L'assistance Mutuelle Marseille Métropole : Votre mutuelle à vos côtés.

Des soucis de santé peuvent engendrer des difficultés ou des situations de fragilité dans votre quotidien. Afin de vous accompagner au mieux et de vous épauler, vous et votre famille, nous avons inclus un service d'assistance dans votre complémentaire santé.



L'assistance santé est disponible quand ?

L'assistance permet d'accompagner les adhérents et leurs ayants droit 24H/24 et 7J/7.

Dans quelle situation l'assistance se déclenche-t-elle ?

L'assistance prend effet à la suite :

- D'une hospitalisation dès l'ambulatorio
- D'une maternité
- D'un traitement anticancéreux
- D'une immobilisation
- D'un déplacement à l'étranger (à titre privé)
- D'un décès
- En cas de difficultés : situation d'aidant familial

L'assistance peut mettre en place des solutions d'aide à la vie quotidienne telles qu'une aide à domicile, une auxiliaire de vie, de la garde d'enfants, du portage de repas, de la garde d'animaux domestiques et bien d'autres prestations.

Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement à distance de psychologues et de travailleurs sociaux.

Comment en bénéficier ?

Pour contacter votre assistance, sans interruption, 24h/24 et 7j/7 par téléphone, composez le numéro 09 69 32 96 84 (appel non surtaxé)

En vous rendant sur notre site internet dédié :
<https://mutuelle-marseille.monassistance.fr>

Exemples de services que l'assistance peut mettre en place :

Une Ecoute, des conseils et une orientation de l'ordre du médical, de la vie quotidienne, de l'information juridique, etc.

De l'aide à domicile pour vous aider et alléger votre quotidien et celui de votre famille suite à une hospitalisation ou une immobilisation (ex : aide-ménagère, garde d'enfants, portage de repas, auxiliaire de vie, coiffeur à domicile, garde d'animaux de compagnie...).

Des services d'accompagnements propres à certaines situations (ex : soutien psychologique, accompagnement social, aide aux aidants...).

Un rapatriement de corps dans le monde entier et des prestations d'assistances pour soutenir les proches (aide à domicile, auxiliaire de vie, portage de repas, garde d'animaux de compagnie,...) lors d'un décès.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



Les fonctionnaires territoriaux bénéficieront bien d'une complémentaire santé financée par l'employeur, comme dans le secteur privé.

Le 18 février, a été publiée au Journal Officiel, l'ordonnance sur la PSC instaurant une participation financière obligatoire de l'employeur

L'ensemble des agents du service public va enfin pouvoir bénéficier d'un dispositif déjà en place dans le secteur privé (accord ANI) depuis plus de 5 ans.

Ainsi, en 2024, une participation financière à hauteur de 50% sera attribuée à tous les agents publics de l'État. Cette opération se fera en deux étapes, une première participation à hauteur de 25% sera effective dès le 1er janvier 2022.

50% estimé à 15€, correspond au panier de soins moyen de sécurité sociale.

Pour la Fonction Publique territoriale, il faudra être plus patient car cette règle ne s'appliquera de manière obligatoire qu'en 2026 pour la santé et 2025 pour la prévoyance.

Dans l'attente, les participations déjà mises en place dans les collectivités vont perdurer et pourront même être améliorées.

Participation à hauteur de 50% de la PSC Santé dans la FPT, c'est pour 2026.

A ce jour, les garanties minimales incluses dans les contrats complémentaires sont celles qui s'appliquent dans le secteur privé, à la suite de l'Accord National Interprofessionnel dit « ANI ».

En ce qui concerne la prévoyance, l'ordonnance crée également une obligation de participation à hauteur de 20% minimum pour l'employeur au financement du contrat prévoyance des agents.

Pour rappel la prévoyance permet de couvrir les risques financiers sur :

- L'inaptitude au travail;
- L'incapacité de travail;
- Le décès.

La prévoyance peut également garantir le maintien de tout ou parti du régime indemnitaire durant toute la durée de l'arrêt.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence font figure d'exception et même de précurseur dans le paysage territorial français, car grâce à l'action du syndicat Force Ouvrière, celle-ci a été mise en place sur ces deux collectivités. Le montant de la participation étant de 54 euros.



La Réforme « 100% Santé »

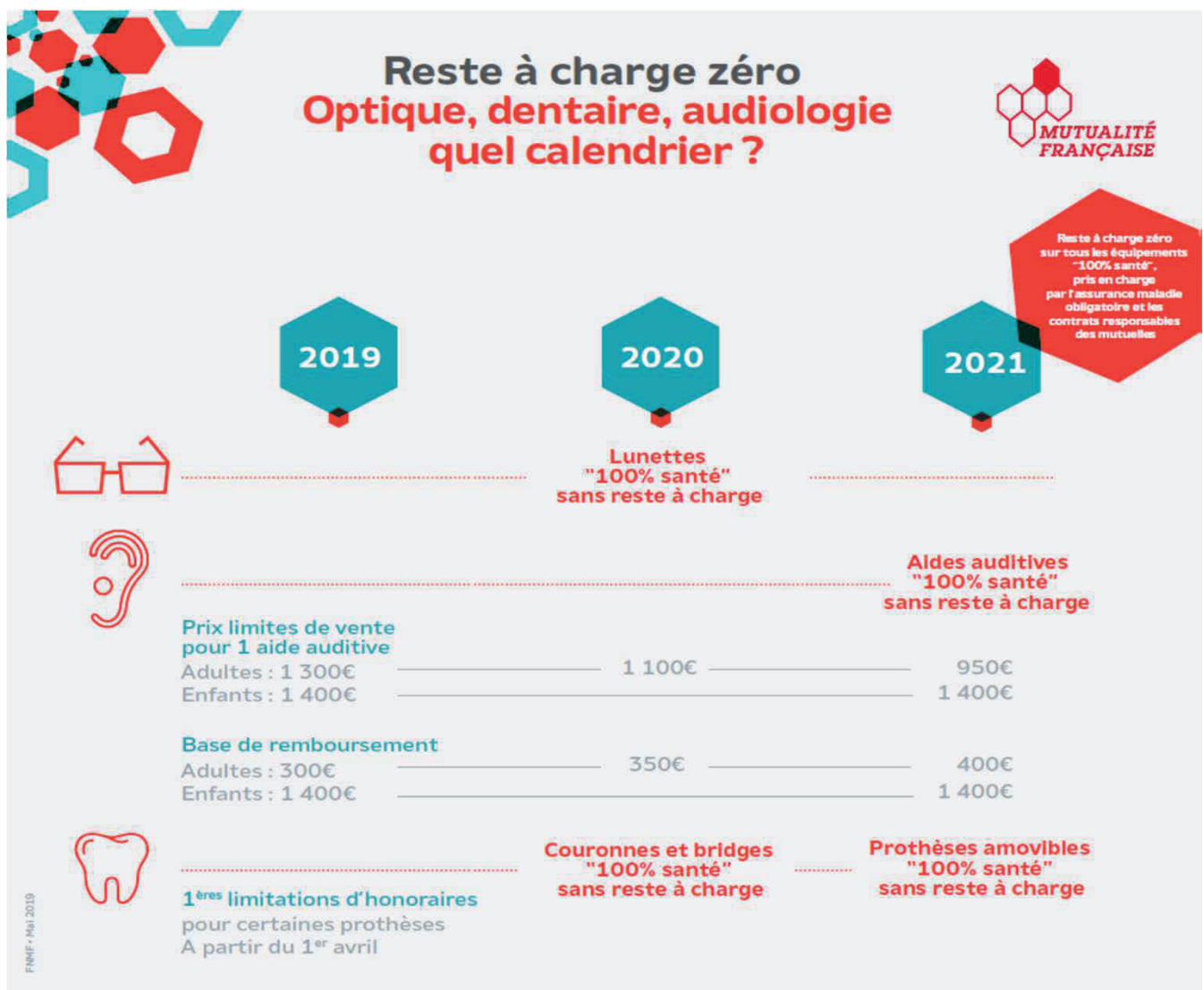
La proportion des dépenses de santé directement à la charge des ménages en France est une des plus faibles parmi les pays de l'OCDE (8,7%, 77% des dépenses de santé étant prises en charge par l'assurance maladie obligatoire et 13,3% par l'assurance maladie complémentaire. Toutefois, sur certains postes (optique, dentaire et audiologie), le reste à charge reste important et de nombreux français, notamment les populations les plus fragiles, renoncent aux soins pour des raisons financières.

- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs
- 6,7 millions de Français renoncent à porter des lunettes
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires

L'objectif de la réforme « 100% Santé », dite aussi « Reste à Charge Zéro » (RAC 0), est de favoriser l'accès aux soins des Français en diminuant leur reste à charge.

Pour cela, le gouvernement a souhaité garantir un panier de soins progressivement pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale et par les organismes de complémentaire santé d'ici 2023. Trois postes sont concernés : le dentaire, l'optique et l'audiologie.

Source portefeuille santé Collectives AXA

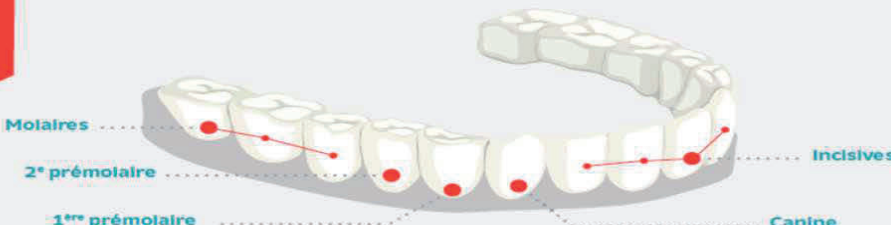


A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles


A partir du 1^{er} janvier 2021 pour les prothèses amovibles

<p>Couronne MÉTALLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les dents <p>Honoraires max. 290€</p>	<p>Couronne CÉRAMIQUE ZIRCONÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incisives • Canines • Prémolaires <p>Honoraires max. 440€</p>	<p>Couronne CÉRAMOMÉTALLIQUE ET CÉRAMIQUE (hors zircone)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incisives • Canines • 1^{ères} prémolaires <p>Honoraires max. 500€</p>
<p>Bridge MÉTALLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les dents <p>Honoraires max. 370€</p>	<p>Bridge CÉRAMOMÉTALLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incisives <p>Honoraires max. 1465€</p>	



A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles



Montures
à 30€ maximum

17 modèles adultes
10 modèles enfants

Verres
toutes corrections

TRAITEMENT

- Amincissement
- Anti-reflets
- Anti-rayures

PRIX MAXIMUM PAR VERRE

- Entre 32,5€ et 170€ en fonction de la correction

Renouvellement tous les 2 ans

A partir du 1^{er} janvier 2021

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles



Prix maximum

Enfants • 1400€ / oreille
Adultes • 950€ / oreille

Types d'équipement

- Contours d'oreille classique
- Contours à écouteur déporté
- Intra-auriculaires

Avec 12 canaux de réglage

Options d'équipement

Au moins 3 options incluses en fonction du type d'aide auditive :

- Système anti-acouphène
- Connectivité sans fil
- Réducteur de bruit du vent
- Synchronisation binaurale
- Système anti-réverbération
- Bande passante élargie ≥ 6 000 Hz
- Fonction apprentissage de sonie

Garanties

30 jours d'essai avant achat

4 ans de garantie fabricant

Renouvellement

- Tous les 4 ans

*Le président et le conseil
d'administration de la
MMM, vous souhaitent une
très belle année auprès de vos
familles et fertile en bons
moments.*

**Prenez soin de vous
et de vos proches**

Chère adhérente, Cher adhérent,

C'est dans un contexte difficile pour beaucoup d'entre nous que je vous présente mes vœux pour l'année qui vient de commencer.

Aussi, soyez assurés que, bien qu'également impactées par l'épidémie de Covid-19, nos équipes restent pleinement impliquées pour traiter vos demandes dans les meilleurs délais.

Au nom de toute la Mutuelle Marseille Métropole, je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2022.

Veillez agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'assurance de nos sentiments mutualistes.

Le Président
Patrick RUÉ

Et n'oubliez pas de nous adresser vos recettes à :

Le Mutualiste Marseille Métropole
Services Recettes
 4, rue venture - C.S. 41822
 13221 Marseille Cedex 01



Brioche aux Pépites de Chocolat

Liste des Ingrédients

- 500 g de farine
- 1 sachet de levure boulangère
 - 20 g de sucre
 - 13 cl de lait
 - 10 cl d'eau
- 1 C A S d'extrait naturel de vanille
 - 30 g de beurre
 - 1 pincée de sel
- 100 g de pépites de chocolat
- 1 œuf (dorure)

Préparation :

- 1. Dans un saladier, verser la farine, faire un puits et y verser le sucre, la levure boulangère, le lait tiède, l'eau, et l'extrait naturel de vanille. Mélanger, ajouter le sel et le beurre et pétrir jusqu'à l'obtention d'une boule lisse et homogène. Couvrir d'un linge propre et laisser lever jusqu'à ce que la pâte double de volume, compter 30 à 45 minutes.
- 2. Débarrasser la pâte sur un plan de travail fariné, dégazer et la diviser en 8. Incorporer et les pépites

- de chocolat et façonner des boules. Couvrir d'un linge et laisser gonfler à nouveau, compter 30 à 45 minutes.
- 3. Badigeonner les brioches avec un œuf battu à l'aide d'un pinceau. Enfourner pour 15 minutes à 165°.



Barquette à la Confiture

Liste des Ingrédients :

- 2 blancs d'œuf
- 50 g de miel
- 1 jaune d'œuf
- 50 g de farine
- une pincée de sel
- Confiture de fraise (ou abricot, ou pâte à tartiner etc.)

Préparation :

- 1. Monter les blancs en neige.
- 2. Dans un saladier, fouetter le miel et le jaune d'œuf jusqu'à ce qu'ils doublent de volume. Ajouter la farine tamisée et le sel, petit à petit et mélanger délicatement.
- 3. Incorporer petit à petit, délicatement, les blancs en neige à l'aide

- d'une maryse. Répartir la préparation dans des moules à calissons beurrés (sinon faites vos moules maison à l'aide de papier aluminium). Cuire 10 minutes à 160 °C
- 4. Former un insert en appuyant légèrement le milieu des barquettes et garnir de confiture. Laisser prendre 1 heure au frais.



Le Lexique Marseillais

ON CRAINT *dégun* FADA !

Ravi : Individu naïf, ahuri, joyeux sans raison. Du latin rapere « emporter, enlever rapidement » qui a donné rapine. Le mot a ensuite glissé vers l'idée de transport en général puis transport de l'âme vers l'extase.

Le Ravi de la crèche, c'est l'idiot du village souvent représenté les bras en l'air, la bouche ouverte, célébrant avec une joie extravagante l'arrivée du petit Jésus. Mais si on accepte l'idée qu'il s'agit du messie, être transporté de joie à son arrivé n'a rien d'extravagant. D'après la crèche provençale, le Ravi est le premier vrai chrétien de l'histoire.

Bouleguer : Bouger, danser, remuer dans tous les sens. Du latin bullaire, bouillir. Quand on faisait bouillir de l'eau dans un amphore, elle s'agitait dans tous les sens.

Un transfert de l'énergie thermique à l'énergie motrice, qui explique aussi le transfert de bouillir vers s'agiter. Pour une fois que l'étymologie et la physique sont d'accord...

Mains de pàti : Locution adressée à des gens qui, justement, manquent d'adresse avec leurs mains. Sachant que le pàti en provençal désigne le désordre (semer le pàti) mais aussi les toilettes (le cagadou, la cabane au fond du jardin, ...), l'expression signifie en partie « mains de m... » Quand quelqu'un fait tomber tout ce qu'il touche, on l'appelle volontiers « mains de pàti ! »

Gansaille-la un peu : Le verbe d'origine provençal gansaia, qui a donné gansailer, signi-

fie bouger, agiter, remuer. Le « la » en question peut se rapporter à un objet, par exemple une clé un peu capricieuse qu'il faut gansailer dans la serrure pour qu'elle accroche. Le « la » peut aussi désigner une personne moulinasse que l'on vous invite à « secouer » un peu pour qu'elle se bouge enfin. On imagine que, dans le vestiaire, Sampaoli doit parfois drôlement gansailer ses joueurs.

L'an que vèn : « A l'année qui vient. » Le début d'une vieille formule rituelle provençal que toutes les mamies prononcent encore entre Noël et le 31 décembre. « A l'an que vèn que se sian pas mai que siguen pas mens. » A l'année qui vient, si nous ne sommes pas plus nombreux que nous ne soyons pas moins...

Marseille perd son nom

Le 17 janvier 1794, Marseille devient la ville sans nom. Une punition ultime contre cette rebelle antirévolutionnaire.

Un an plus tôt la France s'est dotée d'un étrange gouvernement : le Comité de Salut Public. Robespierre et Saint Just ont décidé que tout le monde était coupable d'actes antirévolutionnaires et que les accusés devaient prouver leur innocence pour échapper à la guillotine, plongeant tous les citoyens dans une impitoyable terreur.

Marseille qui, depuis Jules César, a résisté à tous les abus d'autorité refuse de participer à cette hystérie. Elle fédère les villes voisines et lève une armée de 6 000 hommes pour pendre la capitale. La riposte est foudroyante : 300 000 soldats déferlent dans le sud !

La cité vaincue est alors confiée à deux nervis, Barras et Fréron.

Parodies de procès, exécutions à la chaîne et décisions délirantes comme la destruction des maisons appartenant aux fédéralistes, l'interdiction des jeux de cartes sur lesquels apparaissent des Rois, des Reines, ... ou cet ultime outrage :

La ville ne mérite plus de s'appeler Marseille ! Dorénavant ce sera la « ville sans nom ».

Au délire, la cité répond par l'humour et exige du gouvernement que la Marseillaise soit rebaptisée « la sans nommée ». Le ridicule de la situation oblige Robespierre à désavouer ses représentants. Marseille récupère son nom. Barras et Fréron sont rappelés à Paris. Persuadés, à raison, qu'ils vont finir à la guillotine, ils contre-attaquent et participent à un coup d'état contre Robespierre.

Le chaos politique durera jusqu'en 1799 et la prise de pouvoir du plus grand nervi de tous les temps : Napoléon.

La marée du siècle !

Le 21 mars 2015, a eu lieu la marée du siècle. Un coefficient de 119 sur une échelle de 120. Évidemment, parler de la marée à un marseillais c'est un peu comme discuter de victoire avec un joueur de l'OM, il ne se sent pas immédiatement concerné... mais en réalité, Marseille a une histoire importante avec la marée.

Tout d'abord, c'est Pytheas qui fut le premier à établir un lien entre les marées et la lune. Ce marin intrépide qui vécut au III^{ème} siècle avant J.C. fut un des premiers méditerranéens à s'aventurer dans l'océan Atlantique. Quand il arriva sur les côtes bretonnes, les grandes marées l'ont totalement fasciné et contrairement aux autochtones qui vivaient avec depuis toujours sans y faire attention, Pythéas s'est passionné pour le sujet avec un regard tout neuf... Il fut

donc le premier à remarquer et à écrire que la pleine lune avait une influence sur le marnage, la hauteur de l'eau.

L'autre raison c'est que justement, ici, il n'y en a quasiment pas... de marée.

C'est pour cela que le marégraphe installé sur la corniche a été choisi pour définir l'altitude 0 de la France. C'est à partir de ce point que l'on mesure toutes les hauteurs du pays, les pics, les montagnes et évidemment, le marnage.

Ainsi ce 21 mars 2015, grâce à Pythéas et au marégraphe les scientifiques ont mesuré un coefficient de marée de 119 ! Le Mont St Michel a vu l'océan monter et descendre de 14 mètres ! Et même dans le Vieux Port, la Méditerranée est montée de ... 24 cm !



La Coopérative accueille tous les Personnels Territoriaux et Assimilés désireux de faire des économies !



Magasin: 10, rue du Pasteur Heuzé 13003 Marseille
Ouvert du Lundi au Vendredi de 13H à 16h30
Tél: 04 91 90 87 89 – Fax: 04 91 90 92 58

Adhérez à la Coopérative pour 20€ à vie, et profitez des prix achats groupés auprès de nombreux fournisseurs !

Site web : www.coopvmcum.com

La Parfumerie Europe, -40 à -65% sur Parfums & Cosmétiques.
Cafés, Thés, Boissons Chocolat, Infusions, en capsules adaptables.
Produits BIO, Confitures, Huile d'Olive, Jus de Grenade, Maca,
Pieds Paquets, Soupe de Poissons et au Pistou, Miels.
Lessives, Produits d'Entretien de la Maison, Gel Douche Shampooing
Savon de Marseille, et Savons d'ALEP et NIGELLE
Alimentation Chiens et Chats.
Vins et Champagnes, Prosecco.



+ DE 3000 REFERENCES



Bénéficiez des avantages des partenaires de l'Association La COOP
Visitez le site: <https://assocoopmarseillem.wixsite.com/adherent>

Adhésion à l'année



Chaque jour écoutez les plus belles chansons des années 80 à aujourd'hui !

Sur la webradio: www.frequencesud.com

Écoutez partout dans le monde avec votre smartphone ou votre Ipad téléchargez l'application gratuite ORANGE RADIO sur PlayStore puis Enregistrez l'adresse: Fréquence Sud



Orange Radio



Écoutez la différence
Son qualité HD

Votre Mutuelle Marseille Métropole vous offre la Météo chaque matin ! Sur FRÉQUENCE SUD MARSEILLE - WEBRADIO

Exemples de Prestations Santé 2022 - Contrats Labellisés

Remboursements du régime obligatoire et de la complémentaire santé, en % de la base de remboursement

Les conditions de versement des prestations figurent dans le règlement mutualiste

Appareils et équipements 100% santé: frais réels, dans la limite du montant de frais engagés et des prix limites de vente.

Hospitalisation

Forfait Honoraires chirurgicaux des praticiens adhérents à l'OPTAM
Forfait journalier hospitalier

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
	100%	100%	120% + forfait jusqu'à 100€	120% + forfait jusqu'à 200€
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels

Dentaire

Soins dentaires
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale) (1) (2)
Forfait orthodontie annuel remboursé par le régime obligatoire (2) (3)
Implant dentaire forfait annuel (6)

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
	100%	100%	100%	220%
	100%	170%	300%	320%
	100%	100% + forfait jusqu'à 153€	100% + forfait jusqu'à 1000€	100% + forfait jusqu'à 1000€
	-	-	Jusqu'à 1000€ / an	Jusqu'à 1500€ / 2ans

Aides auditives (4)

Equipement par oreille (remboursement plafonné à 1700€, régime obligatoire compris)

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
	100% + 100€	100% + forfait jusqu'à 305€	100% + forfait jusqu'à 500 €	100%+ forfait jusqu'à 1200€

Optique (5)

Equipement optique

Forfait annuel lentilles remboursées par le régime obligatoire (2)
Forfait annuel lentilles non remboursées par le régime obligatoire (2)
Forfait annuel chirurgie réfractive par œil (2)

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
	100%	100% + forfait (de 160€ à 300€ selon correction)	100% + forfait (de 200€ à 400€ selon correction)	100% + forfait (de 300€ à 450€ selon correction)
	100%	100%	100% + forfait jusqu'à 100€	100%+ forfait jusqu'à 150€
	-	-	Jusqu'à 100€	Jusqu'à 150€
	-	-	Jusqu'à 400€	Jusqu'à 400€

Médecine douce et diététique (forfaits annuels)

Ostéopathie (inscrit au fichier national de leur profession)
Acupuncture (remboursable par le Régime Obligatoire)
Acupuncture (non remboursable par le Régime Obligatoire)
Consultation d'un diététicien diplômé
Forfait annuel:
- Consultation psychologue
- Consultation psychomotricien
- Consultation pédicure podologue

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
	-	-		
	100%	100%	100% + 150€ (5 Séances de 30€)	100% + 240€ (8 Séances de 30€)
	-	-		
	-	-		
	2 séances de 25 €	4 séances de 25€	6 séances de 25€	8 séances de 25€

L'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui a remplacé le Contrat d'accès aux soins (CAS) est un contrat signé entre l'Assurance maladie et des médecins conventionnés exerçant (ou ayant la possibilité d'exercer) en secteur 2. L'OPTAM a pour but d'améliorer l'accès aux soins des patients en :

- Limitant les dépassements d'honoraires
- Leur permettant d'être mieux remboursés par la caisse de Sécurité sociale et la complémentaire santé.

Prise en charge par la Mutuelle du forfait de 24€ sur les actes médicaux dits "lourds"

Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables.

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 euro et les éventuelles franchises applicables au 01/01/2008.

(1) - Plafond annuel de 1300€. Au-delà de ce plafond, prise en charge du ticket modérateur uniquement.

(2) - Tous les ans de date anniversaire à date anniversaire.

(3) - 500€ par semestre, 6 semestres maximum, hors contention.

(4) - Prestation limitée à un remboursement tous les 4 ans.

(5) - Le remboursement est limité à un équipement tous les deux ans pour les bénéficiaires à partir de 16 ans sauf évolution de la vue. La prise en charge est limitée à un équipement tous les ans pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans sauf dans le cas d'une évolution de la vue. Pour les enfants jusqu'à 6 ans, le renouvellement de la prise en charge d'un équipement est possible au terme d'une période minimale de 6 mois sous certaines conditions. Le prix de la monture est plafonné à 100€.

Les différents délais sont également applicables pour le renouvellement séparé des éléments de l'équipement.

(6) - Tous les 2 ans de date anniversaire à date anniversaire.

Mme Fabienne CASOLA
Conseiller Mutualiste
☎ 06 98 35 25 87
fcasola@mut-mun-provence.fr

Infos Adhésion : adhesion@mut-mun-provence.fr

Mutuelle
Marseille
Métropole

mutame provence



C'est quoi la **MMM** ?
Une vraie mutuelle pour tous !

MMM



 Mutuelle Marseille Métropole
 @mutuellemarseillemetropole
 Mutuelle Marseille Métropole



photo retouchée 880835939